

Préfecture des Côtes d'Armor

Appel à projets DILCRAH 2023

La DILCRAH lance, de nouveau, cette année, un appel à projets local, « **Pour la fraternité contre le racisme et l'antisémitisme, contre la haine anti-LGBT+** ». Cet appel à projets vise à accompagner le "plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme" d'une part et le "plan national d'actions pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2020-2023" d'autre part.

Le **dépôt des candidatures** est ouvert et sera clos le **13 janvier 2023**.

Le **guide de l'appel à projet (annexe 1)** précise les modalités de ce dispositif (calendrier, dossier de candidature, modalités d'instructions).

Vous êtes notamment invités à adresser votre **CERFA** (*disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1271>* et **annexe 2) de demande de subvention** et le formulaire de synthèse du projet par mail (pref-fipd@cotes-darmor.gouv.fr) ou par voie postale à l'adresse suivante : *Préfecture des Côtes d'Armor – Bureau du Cabinet – Place du Général de Gaulle – 22023 Saint-Brieuc Cedex 1*

Appel à projets FIPD 2023

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, instauré par l'article 5 de la Loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 a vocation à soutenir des actions de prévention de la délinquance conduites par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements ou les organismes publics ou privés.

Pour l'année 2023, l'appel à projets comprend les programmes d'actions suivants :

- **Programme D** - "prévention de la délinquance" et "rapprochement des Forces de Sécurité et de l'Etat/Population"
- **Programme S** - "vidéoprotection", "sécurisation des établissements scolaires" et "équipement des polices municipales"
- **Programme R** - "prévention de la radicalisation"

Les dossiers sont à retourner par mail à l'adresse suivante : pref-fipd@cotes-darmor.gouv.fr avant le 27 janvier 2023.

L'**appel à projet** est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Prevention-de-la-delinquance/FIPD-APPEL-A-PROJETS-2023>

Appel à projets MILDECA 2023

Dans le cadre de la lutte contre la drogue et les conduites addictives, la préfecture des Côtes d'Armor lance un appel à projet pour des actions qui doivent s'inscrire dans le nouveau plan national de mobilisation contre les addictions.

Le plan national de mobilisation contre les addictions a été adopté par le Gouvernement en décembre 2018. Il vise à créer un élan dans la société pour changer notre regard sur les consommations d'alcool, de tabac et de drogues ou sur certains usages préoccupants (écran, jeux) et de cette manière faire évoluer les comportements.

Les dossiers sont à retourner par mail à l'adresse suivante : pref-mildeca@cotes-darmor.gouv.fr avant le 27 janvier 2023.

L'**appel à projet** est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Prevention-de-la-delinquance/MILDECA-APPEL-A-PROJETS-2023>